Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260428-2026042404D-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : 14
Votants : 15

Délibération n°20260424_04d

L'an Deux Mille Vingt-six.
le 24 avril,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, M. THOMAS Yannig, Mme SALAUN Corinne, M. PETILLON JACQUES, Mme LE SANN Camille, M. LE DU Stéphane, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. ALLAIN Mikaël, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine,
Absent M. HUGUENIN Alban,
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présents : EVENNOU Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Désignation d'un correspondant défense et de sécurité routière

Monsieur Le Maire informe les membres de l'Assemblée que la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque Conseil municipal une fonction nouvelle de Conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce Conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense (JAPD, Recensement militaire).

D'autre part
Les collectivités territoriales ont été invitées par les Préfets à désigner un élu correspondant sécurité routière. Il est le correspondant privilégié des services de l'État et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité.

Ainsi, chaque Conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé,

Désigne

PETILLON Jacques, conseiller municipal comme correspondant défense et de la sécurité routière Titulaire pour la commune de Laz.
LE DU Stéphane, conseiller municipal comme correspondant défense et de la sécurité routière suppléant pour la commune de Laz.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260428-2026042404D-DE

Pour extrait certifié conforme à Laz le 24/04/2026
Le Maire,
Erwan BRIAND

Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération compte tenu
De son affichage en mairie et sa réception en préfecture.



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative